



CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SEANCE du 16 décembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2021

Compte rendu affiché le 20 décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, LOISON Thierry, BOINON Sandrine, BONNET Fabrice, VERMARE Odile, GIRAUD Alain, DELORME Marie-Joëlle, LOTISSIER Marc, SOLEYMIEUX Géraldine, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Membres excusés : GAYET Véronique (pouvoir à Yvette BRETONNIER).

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les élus présents pour cette dernière séance de l'année 2021.

- **Présentation du RPQS du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier,**

Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs Yvan SIMON et Yves PERALDO pour la présentation de ce dossier en tant que délégués communaux auprès du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier. Ils exposent que l'eau distribuée dans le réseau d'eau potable desservant la commune est l'une des plus pure de France, pratiquement sans pesticide et dont le traitement au chlore est une obligation légale et non bactériologique.

Le Syndicat regroupe 77 communes de Grigny à Bussières. 6 millions de m³ d'eau sont produits chaque année, mais 1,8 million de m³ sont perdus dans les fuites et les prélèvements « sauvages ». Ce problème de rendement est très étudié par le Syndicat et son concessionnaire car en perpétuelle hausse depuis 2017. Une intervention d'un ancien médecin a eu lieu lors du Comité Syndical sur les effets néfastes sur la santé de l'eau en bouteille plastique. Sont mis en cause les perturbateurs endocriniens présents dans les contenants et provoquant des pertes de fertilité et des cancers.

- **Présentation du projet de création d'une réseau d'assainissement aux lieux-dits Gorge d'Enfer et la Batie,**

Monsieur le Maire expose que ce projet est à l'étude depuis 4 à 5 ans. Il s'agit de raccorder au réseau d'assainissement collectif une quarantaine de maisons situées sur les deux hameaux de la Gorge d'Enfer et de la Batie. Elles fonctionnent toutes actuellement avec un assainissement autonome et beaucoup de rapports établis par le SPANC indiquent des dysfonctionnements. Ces travaux seraient un bon point pour l'environnement. Les rejets seraient désormais traités par la station d'épuration devenue communautaire. Avant ce transfert, les travaux engagés et payés par la commune avaient permis un traitement optimal des effluents. La capacité de 3 200 équivalents habitants (avec 1 800 équivalents habitants actuellement traités) permettra d'accueillir sans aucun problème ces nouvelles zones pavillonnaires. Le coût important des travaux nécessite que le Conseil Municipal détermine les orientations à suivre avant une présentation de ce dossier à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Monsieur Yvan SIMON présente une étude du Cabinet SEDIC avec les plans de raccordement et les équipements (pompe de relevage, canalisations...) prévus, et les zones d'extension de l'habitat possible

dans ces deux secteurs. 39 branchements sont prévus dans un premier temps pour un coût total de 883 757 € HT.

Monsieur le Maire expose que les habitants à raccorder seraient mis à contribution pour le financement de cet équipement. Il propose de présenter ce dossier à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour une inscription au programme d'assainissement. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- **Travaux d'assainissement rue de l'Eglise et rue Côte Pinay pour programme communautaire,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il présente l'étude réalisée par le Cabinet SEDIC pour un dossier de présentation des travaux en tant que programme communautaire sur cette partie du centre-bourg. Il s'agit de créer un réseau d'eaux usées et d'utiliser le réseau d'eaux usées pour les eaux pluviales. Il y a énormément d'eaux parasites sur ce secteur et les eaux pluviales par orages provoquent des montées en charge du réseau très importantes (tampons soulevés...). Il reste encore des investigations à mener afin de faire aboutir ce dossier.

Le Conseil Municipal valide ce projet et demande son inscription en tant que programme communautaire.

- **Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON pour ce dossier en évoquant le très important travail fourni afin de faire aboutir la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire. Monsieur Yvan SIMON évoque une présentation au Conseil Municipal sans délibération puisque le projet doit être, au préalable, validé par le Comité Technique.

L'objectif du RIFSEEP est de remplacer toutes les primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir et réduire ainsi le nombre de primes et de redonner du sens à la rémunération indemnitaire et ainsi valoriser l'exercice des fonctions, reconnaître la variété des parcours professionnels et les acquis de l'expérience professionnelle.

Le RIFSEEP est composé de l'IFSE, qui est fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Les fonctions occupées par les fonctionnaires sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Les groupes de fonctions :

Catégorie A : 4 groupes Catégorie B : 3 groupes Catégorie C : 2 groupes

Ils sont déconnectés du grade : Les groupes réunissent, par catégories hiérarchiques, les postes pour lesquels le niveau de responsabilité et d'expertise est similaire, quel que soit le grade et la filière des fonctionnaires. Exemple pour la catégorie C :

- groupe C1 : chef d'équipe, fonction opérationnelle spécialisée, ...
- groupe C2 : agent d'accueil, fonction opérationnelle, ...

La deuxième composante du RIFSEEP est le CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Il est fixé selon l'engagement professionnel et la manière de servir. Les critères du CIA sont ceux de l'entretien professionnel annuel qui évalue la manière de servir :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- les compétences professionnelles et techniques ;
- les qualités relationnelles ;
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Monsieur le Maire conclut qu'il souhaite que la mise en place du RIFSEEP respecte le cadre budgétaire défini et qu'elle n'affecte pas la bonne entente et le bon fonctionnement actuel des services.

- **Décisions modificatives budgétaires,**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à plusieurs décisions modificatives :

Pour le Budget Maison de Santé :
 6262/011 : + 3 000.00 €
 74741/74 : +3 000.00 €
 Pour le budget général :
 Pour la section de fonctionnement :
 6226 : - 3 000.00 €
 657363 : + 3 000.00 €
 Pour la section d'investissement :

2111		2 100.00 €
2183		1 300.00 €
2184		2 500.00 €
2188		3 378.55 €
2151	942	18 219.52 €
21318	914	26 461.40 €
2151	971	25 000.00 €
2151	962	2 000.00 €
21318	946	3 142.84 €
21318	963	-84 102.31 €

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués :

Monsieur Roger MAZARD fait le point sur l'avancement des chantiers de la salle polyvalente, de la Gendarmerie et du vestiaire judo.

Monsieur Thierry LOISON rend compte de la réunion Commerces et territoires de la CCI avec le compte-rendu de l'enquête de consommation réalisée dans ce cadre et les impacts de la loi « Climat et résilience » sur le commerce.

Monsieur Fabrice BONNET annonce la fermeture du marché aux veaux le lundi 27 décembre 2021. Il a rencontré deux nouveaux apporteurs sur le marché, ayant réalisés, grâce à leur venue au marché, une belle plus-value par rapport aux ventes en ferme.

Il propose également de solliciter la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au sujet de subventions pour l'acquisition de remorques pour le transport des veaux.

Madame Sandrine BOINON annonce que le site internet est terminé et qu'il sera très prochainement mis en ligne. Et donne des informations sur la finalisation du bulletin de fin d'année.

Madame Isabelle LOTISSIER rend compte de la réunion vie associative et notamment des actions et des réunions prévues pour le projet « jardins partagés ». Monsieur le Maire demande une mise en attente de ces actions au vu du contexte sanitaire.

Elle présente l'avancement du dossier à préparer pour postuler à l'obtention d'une première fleur dans le cadre du fleurissement communal.

Elle annonce la location de la salle pluriactivités pour des stages de handball de la Ligue Auvergne Rhône Alpes. Le Conseil Municipal valide cette occupation et décide que la location sera d'un montant de 74 €.

Madame Yvette BRETONNIER rend compte de la distribution de 204 colis par le Comité des Aînés Saint Laurentais. Les personnes rencontrées ont très bien accueilli ces présents et le passage des bénévoles de l'association chargés de la distribution et ont faits part de leur lassitude face à l'isolement dû aux contraintes sanitaires.

Monsieur Yvan SIMON met en avant le travail des services techniques pour le déneigement et la pose des illuminations. Il annonce la réalisation des travaux de voirie sur le centre-bourg.

Il présente le dossier de remboursement pour les dégâts subis par la tondeuse autoportée et propose la validation de cette indemnisation partielle.

Monsieur Ludovic CARRET remercie les élus pour leur participation à la distribution des sacs poubelles. Il rend compte d'une rencontre avec une entreprise souhaitant créer une déchèterie pour les professionnels sur la commune.

Madame Odile VERMARE rend compte des travaux de la commission marché forain au sujet de la signalisation. Et annonce la diffusion de musique de Noël par la sonorisation communale.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire expose que pour le dossier du pôle culturel, il est nécessaire de prendre une délibération complémentaire pour prolonger la convention entre l'EPORA et la Commune mais aussi revoir les modalités de calculs des participations respectives.

Il demande également l'avis du Conseil Municipal sur l'utilisation d'une partie de l'Ecole Publique pour l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais cet été. Madame Yvette BRETONNIER demande que des états des lieux soient effectués très sérieusement et qu'une indemnité d'occupation (correspondant aux charges de fonctionnement) soit versée. Monsieur le Maire répond que cette requête sera prise en compte.

Il annonce également son entrée au conseil syndical de la résidence Jardins de Perrine (pour la partie Espace de Santé appartenant à la Commune).

Il propose que la première réunion du Conseil Municipal de 2022 ait lieu le jeudi 20 janvier 2022. Monsieur Marc LOTISSIER rend compte d'une réunion de la commission urbanisme de la CCMDL avec comme sujet l'AOMTL « Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais » (Transformation du SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) en établissement public local), le projet à vélo 2 et le bilan à venir pour le SCOT.

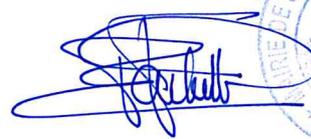
Il évoque aussi la réunion publique organisée par le SYRIBT.

Monsieur Alain GIRAUD demande des renseignements sur les barrières nouvellement acquises et s'il serait possible d'avoir un compte-rendu des réunions d'adjoints.

Monsieur le Maire termine cette séance en souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année à tous.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 22h00.

Le Maire,



P. VARLIETTE